

La présence du loup, quel impact ?



L'atelier d'échange d'expériences entre les fédérations de chasseurs des massifs central, alpin et pyrénéen a été fort en enrichissements.

Ce deuxième atelier organisé à Mende en juin 2014 avait pour objectif d'apporter un maximum d'informations aux fédérations de chasseurs des massifs central et pyrénéen, qui, pour certaines d'entre elles, commencent à voir le loup arriver sur leur territoire. Il a réuni 25 fédérations de chasseurs, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), la Fédération européenne des associations de chasse et de conservation de la nature (FACE), l'Association nationale de chasseurs de grand gibier, l'Association nationale des lieutenants de louvèterie, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes, la Chambre d'agriculture et la Direction départementale des territoires de la Lozère.

Quelques points se sont dégagés de la journée.

Le statut du loup en France et en Europe reste celui d'une espèce protégée. La FACE rappelle que modifier le statut du loup dans la directive Habitat faune flore est très difficilement réalisable car cela nécessiterait l'accord unanime des États membres de l'Union européenne (UE).

Bien représenté en Europe, le loup est chassable dans certains États membres, et sa protection fait l'objet de dérogation dans de nombreux autres.

L'ONCFS estime aujourd'hui la population lupine française à 300 individus environ. Le ministère de l'Écologie a fixé pour 2014-2015 un seuil maximal de 24 loups pouvant faire l'objet de prélèvement, dans des conditions strictement encadrées. Ce nombre pourra éventuellement être augmenté de 12 loups supplémentaires.

Le retour du loup en France s'est fait naturellement. Ailleurs en Europe, les acteurs rencontrés lors de la première phase de Médialoup ont fait cette même analyse.

M. Marboutin, chef de projet Loup/Lynx à l'ONCFS, insiste sur le caractère imprévisible des déplacements de cette espèce et de son installation sur le



Le loup n'implique pas une disparition du gibier

territoire. En 4 mois, un loup a parcouru plus de 1 500 km, de l'Allemagne à la Biélorussie.

Cela fait une vingtaine d'années que le loup est revenu en France et sa population augmente d'environ 20 % chaque année. C'est en 2004 que pour la première fois des prélèvements de loups sont autorisés, avec un seuil de 6 loups. Petit à petit, ce seuil est arrivé à 24 loups, mais seuls 8 loups ont été prélevés en 2013-2014, en raison des difficultés rencontrées sur le terrain. C'est pourquoi l'État assouplit les conditions de prélèvements des loups. C'est d'ailleurs dans ce sens que va l'arrêté du 5 août 2014 portant expérimentation pour la mise en œuvre de tirs de prélèvement de loups. La FNC observe que la gestion de la population de loup oblige l'État à revoir sa politique de gestion de la nature, pour une gestion multi acteurs, plus à l'écoute des acteurs de terrain.

Aujourd'hui ce sont une vingtaine de départements qui sont concernés de manière permanente par la présence du loup. Le front de colonisation ne cesse de s'étendre. À l'occasion d'une enquête menée sur le loup auprès des FDC de France métropolitaine, 40 FDC sur 53 répondent

penser que le loup sera présent sur leur territoire dans 10 ans. C'est notamment pour cette raison que des ateliers Médialoup sont organisés dans des territoires encore peu concernés par le loup aujourd'hui. L'atelier avec les FDC du massif alpin a permis de dégager des conseils pour les FDC colonisées à l'avenir et d'affirmer la volonté du monde de la chasse d'apporter leur aide au monde agricole pour limiter les attaques de loups. Il est ressorti également des propositions au groupe national loup pour faciliter les interventions sur les populations, notamment en laissant la possibilité aux chasseurs de prélever le loup lors d'une action de chasse à l'approche ou à l'affût dans le cadre d'une autorisation de tir délivré par un préfet. Cette proposition a fait l'objet d'un arrêté ministériel signé au mois d'août par la ministre en charge de l'Écologie. Le loup n'implique pas une disparition du gibier ! Les relations proies prédateur sont extrêmement difficiles à étudier, tant les facteurs à prendre en compte sont multiples.

Les FDC des Alpes-Maritimes, de la Haute-Savoie, de la Drôme et des Hautes-Alpes ont mené des études sur l'impact du loup sur

les populations de grands ongulés sauvages. De ces études ressort le constat assez généralisé d'un impact du loup limité à moyen terme sur les niveaux de prélèvements du grand gibier à l'échelon départemental. Depuis deux décennies, malgré le retour du loup, les prélèvements départementaux de sangliers, cerfs, chevreuils, chamois sont en augmentation régulière, permettant le maintien d'une chasse durable. Sur ces départements, des impacts sur les populations d'ongulés, notamment chevreuils, chamois ou mouflon, sont toutefois constatés localement au cœur du territoire des meutes de loups qui peuvent être augmentés si des événements anormaux viennent s'ajouter à la prédation (enneigement exceptionnel, épidémie...). Il reste cependant à étudier plus précisément ces impacts au niveau communal. Les études menées par les FDC montrent un changement des comportements des animaux, comme une modification de leur répartition spatiale.

Le programme prédateur-proies, étude conséquente menée par l'ONCFS, la FDC 06, le CNRS et le Parc national du Mercantour a également porté sur cette question et M. Marboutin insiste

Médialoup

encore sur le fait que l'impact de la prédation du loup sur les populations d'ongulés dépend beaucoup de la situation démographique de ces espèces.

Pour se préparer au retour du loup, quelques conseils et propositions ont été émis par les FDC du massif alpin :

- former un maximum de chasseurs au suivi de l'espèce loup, notamment en intégrant le réseau Loup/Lynx de l'ONCFS ;
- former un maximum de chasseurs aux différents modes d'intervention ;
- faire des études de suivi des espèces d'ongulés sauvages. Bien connaître les populations proies

permettrait de mieux anticiper l'impact de la prédation du loup. La prochaine étape est l'organisation d'un atelier d'échanges d'expériences entre les fédérations de chasseurs du nord-est de la France et du massif alpin, des actions de communication seront menées, et le travail sur l'amélioration du dispositif d'intervention sur la population de loup sera poursuivi.

Pour plus d'informations sur le projet Medialoup, consulter le site Internet : <http://medialoup.chasseurdefrance.com>

Diplômé de l'École de Taxidermie de Meaux

GUILLIN CYRIL

Maître-Artisan Taxidermiste

Le seul professionnel diplômé de votre région à votre service

17 ANS D'EXPÉRIENCE

Pour tous trophées de chasse et safaris

Site internet : www.taxidermiste.eu - E-mail : guillin.cyril@free.fr

82 rue du Val-d'Amour 59380 LA LOYE Tel/Fax : 03 84 80 00 94 06 85 30 31 60

La dispersion: le « bazar » imprévisible !

Dispersion de MT3, 23.04. – 12.10.2009, étude allemande (I. Reinhardt, Lupus Consulting)

